

## Adhérer au Programme d'investissement systématique en Fonds Banque Nationale : une décision qui rapporte

Cotiser à votre REER... pas toujours évident avec tous ces imprévus financiers qui surviennent au cours d'une année. Pourtant, ne pas cotiser de façon maximale à votre REER pourrait signifier des milliers de dollars en moins pour votre retraite. Or, une fois à la retraite, vous aurez encore de belles années devant vous. Vous devez donc prendre les mesures nécessaires pour les vivre en toute quiétude financière.

Si, par le passé, vous n'avez pas toujours cotisé de façon maximale à votre REER, vous avez sans aucun doute des déductions inutilisées. Présentées sous la rubrique « Déductions inutilisées au titre des REER à la fin de 200X » sur votre avis de cotisation d'impôt fédéral, vos déductions inutilisées vous indiquent le montant cumulatif des déductions d'impôt que vous n'avez pas utilisées au cours des années précédentes.

Une façon simple de rattraper vos déductions inutilisées ou d'éviter qu'elles ne s'accumulent est d'adhérer au Programme d'investissement systématique en Fonds Banque Nationale. Ce programme permet d'investir à intervalle régulier dans un Fonds ou dans un groupe de Fonds Banque Nationale tout en acquérant une bonne discipline d'épargne. Ainsi, vous profiterez de :

- *Flexibilité* : vous choisirez le montant et la fréquence de vos versements, qui seront effectués par transfert électronique à partir de votre compte bancaire, et vous aurez la possibilité de les modifier en tout temps sans pénalité.
- *Personnalisation* : votre profil d'investisseur et vos moyens financiers seront alors pris en compte, que vous privilégiez la sécurité, désiriez des revenus constants ou optiez pour un fort potentiel de rendement.
- *Cotisation minimale* : la cotisation minimale exigée est de 25 \$ seulement et aucuns frais d'administration ne vous seront facturés pour votre adhésion à ce programme.
- *Diversification* : vous aurez le choix d'investir parmi plus de 45 fonds communs de placement.
- *Tranquillité d'esprit* : vous profiterez des hausses des marchés tout en minimisant l'effet des baisses puisque vous achèterez moins de parts lorsque les prix seront élevés et davantage lorsqu'ils seront bas. Ce qui réduira leur coût moyen d'acquisition.

Plus vous participerez tôt au Programme d'investissement systématique en Fonds Banque Nationale, plus vous profiterez de votre investissement :

Âge	Montant de vos versements	Nombre d'années d'investissement	Montant investi	Valeur de l'investissement à 65 ans
25 ans	50 \$ par mois	40 ans	24 000 \$	99 575 \$*
45 ans	100 \$ par mois	20 ans	24 000 \$	46 204 \$*

\* Calculs basés sur un rendement annuel composé de 6 %. Tableau illustrant les effets du taux composé.

Ainsi, si vous débutez vos souscriptions à l'âge de 25 ans, vous obtiendrez 53 371 \$ de plus, et ce, tout en investissant la même somme avec des versements mensuels deux fois plus petits.

Vous voulez davantage d'information concernant le programme d'Investissement systématique en Fonds Banque Nationale? Téléphonnez à notre **Service à la clientèle TelNat** au **1 888 835-6281 (options 5 et 3)**, visitez notre site Internet au **www.bnc.ca** ou passez à l'une de nos succursales.

Placements Banque Nationale inc., gérant et placeur des Fonds Banque Nationale (les « Fonds ») est une filiale à part entière de la Banque Nationale du Canada. Un investissement dans les Fonds peut donner lieu à des frais de gestion et à d'autres frais. Les Fonds ne sont pas garantis ni couverts par la Société d'assurance dépôts du Canada ou par un autre organisme public d'assurance dépôts. Leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Veuillez lire le prospectus simplifié avant de faire un investissement.